

Niederanven, le 18 décembre 2025

AVIS AU PUBLIC

(1/25/0517)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **POST Luxembourg** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation de la classe 1 relative à *l'exploitation d'un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques dont le total des puissances maximales fournies à l'entrée des antennes est égal ou supérieur à 2.500W sur un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Niederanven sous le numéro 701/0, section C d'Oberanven.*

La demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven à partir du 18 décembre 2025 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 2 janvier 2026 inclus.

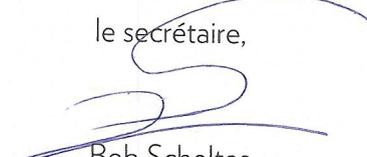
Le bourgmestre ou un délégué entendra tous les intéressés qui se présentent lundi, le 5 janvier 2026 entre 9.00 et 10.00 heures au service urbanisme communal à Oberanven, 18, rue d'Ernster, pour recevoir les réclamations orales.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

Fréd Ternes



le secrétaire,

Bob Scholtes